



Ville de Lausanne

Direction de la culture et du développement urbain

Office d'appui économique et statistique

Familles monoparentales bénéficiaires du revenu d'insertion

Ville de Lausanne

Direction de la culture et du développement urbain

Secrétariat général CD

Office d'appui économique et statistique (OAES)

Rue du Port-Franc 18

Case postale 5354

1001 Lausanne

statistique@lausanne.ch

www.lausanne.ch/statistique

Septembre 2026

Tables des matières

Chapitres

1. Dossiers bénéficiaires du RI.....	2
2. Bénéficiaires mineurs	4
3. Ressources financières	5

Graphiques

G1. Composition des ménages lausannois en 2024 et dossiers RI, moyenne 2025.....	2
G2. Taux de recours au RI selon la composition du ménage, moyenne 2025.....	2
G3. Ouvertures et fermetures des dossiers de familles monoparentales depuis 2022	2
G4. Requérants selon le sexe et la composition de leur dossier, moyenne 2025	3
G5. Requérants RI selon le sexe, la nationalité et la composition de leur dossier, moyenne 2025	3
G6. Durée au RI depuis la date d'ouverture du dossier pour les familles monoparentales, moyenne 2025.....	3
G7. Bénéficiaires selon la situation des mineurs, moyenne 2025.....	4
G8. Familles au RI par nombre d'enfants à charge, moyenne 2025.....	4
G9. Nombre d'enfants par type de famille au RI et par classe d'âge, moyenne 2025	4
G10. Dossiers avec et sans ressources, en %, moyenne 2025	5
G11. Familles monoparentales avec ressources financières (hors RI), moyenne 2025	5

Tableaux

T1. Dossiers RI selon différents périmètres, moyenne 2025.....	2
T2. Familles monoparentales avec rentes et autres prestations sociales, moyenne 2025	5

T1. Dossiers RI selon différents périmètres, moyenne 2025

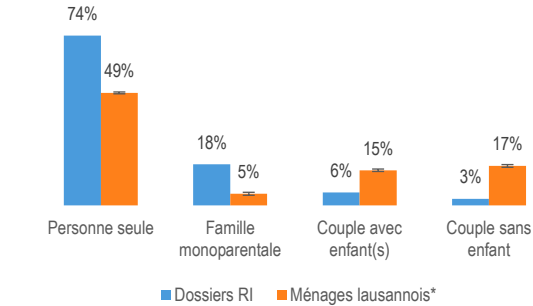
Dossiers	CSR Lausanne	Autres CSR	Total
domicilié à Lausanne	4'202	184	4'386
domicilié hors Lausanne	51	-	-
Total	4'254	-	-

Familles monoparentales	CSR Lausanne	Autres CSR	Total
domicilié à Lausanne	747	30	777
domicilié hors Lausanne	4	-	-
Total	751	-	-

Les valeurs non renseignées (-) ne sont pas disponibles.

Source : Etat de Vaud (MAORI)

G1. Composition des ménages lausannois en 2024 et dossiers RI, moyenne 2025

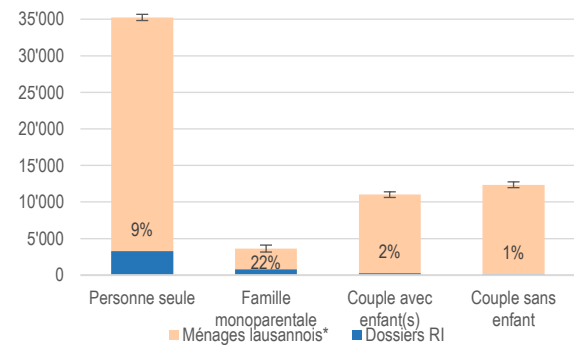


14% des ménages lausannois sont formés d'une autre composition.

* Les résultats sont des estimations issus du Relevé structurel 2024 qui contient une marge d'erreur représentée sous la forme d'un intervalle de confiance (IC) à 95 %. En d'autres termes, l'intervalle obtenu a 95 % de probabilité de contenir la valeur réelle.

Sources : Etat de Vaud (MAORI) et Office fédéral de la statistique (RS)

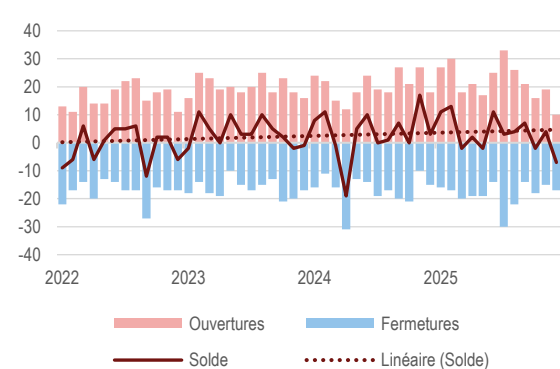
G2. Taux de recours au RI selon la composition du ménage, moyenne 2025



* voir note graphe G1

Sources : Etat de Vaud (MAORI) et Office fédéral de la statistique (RS)

G3. Ouvertures et fermetures des dossiers de familles monoparentales depuis 2022



Source : Etat de Vaud (MAORI)

1. Dossiers bénéficiaires du RI

L'analyse porte sur les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) domiciliés sur le territoire lausannois. Ces bénéficiaires dépendent majoritairement du CSR de Lausanne, mais certains relèvent d'autres CSR vaudois. Le tableau T1 présente les effectifs selon le CSR de référence et le domicile des bénéficiaires, pour l'ensemble des dossiers ainsi que pour les familles monoparentales.

La comparaison entre la composition des dossiers RI lausannois et celle de la population lausannoise (G1) montre que les personnes seules (74% des dossiers) et les familles monoparentales (18%) sont surreprésentées parmi les bénéficiaires du RI. Les ménages composés de deux adultes recourent moins au RI, la présence d'un second revenu potentiel élargissant les possibilités de ressources financières. La présence d'enfants dans le ménage accroît par ailleurs le risque de recours au RI, comme en témoigne la faible représentation des couples sans enfant.

Le graphique G2 présente la part des ménages lausannois ayant recours au RI en 2025, selon la composition du ménage. Avec près de 35'200 ménages, les personnes seules forment la catégorie la plus nombreuse à Lausanne. Viennent ensuite les couples sans enfant(s) (12'300 ménages environ), les couples avec enfant (11'000) et enfin les familles monoparentales, qui comptent près de 3'600 ménages. La proportion de dossiers RI varie fortement d'une catégorie à l'autre. Les familles monoparentales affichent le taux le plus élevé : 22% d'entre elles bénéficient du RI, soit environ une sur quatre. Le taux de recours au RI de l'OFS diffère de celui présenté ici : le graphique G2 rapporte la moyenne mensuelle des dossiers RI à la population du Relevé structurel, tandis que l'OFS rapporte le nombre de ménages ayant touché le RI au moins une fois dans l'année à la population issue de STATPOP. Chez les personnes seules, le taux atteint 9% ; compte tenu de leur nombre, elles représentent néanmoins le plus gros contingent de dossiers en valeur absolue. Les couples sont beaucoup moins touchés, qu'ils aient des enfants (2%) ou non (1%). Compte tenu de l'intervalle de confiance sur les effectifs de ménages, les parts sont précises à ± 2.5 points de pourcentage.

L'écart entre couples avec enfant(s) et familles monoparentales est notable : avec enfant(s) à charge, le taux de recours au RI est onze fois plus élevé lorsque le ménage ne compte qu'un seul adulte. L'absence d'un

second revenu potentiel pèse davantage que la présence d'enfants.

Le nombre de familles monoparentales au RI suit une tendance légèrement à la hausse depuis 2022 (G3, voir solde lissé entre ouvertures et fermetures : courbe pointillée), à l'instar du nombre global de dossiers.

Les effectifs de requérants sont proches entre femmes (2'123) et hommes (2'263), mais la composition de leurs dossiers diffère nettement (G4). Chez les hommes, la situation de personne seule domine très largement (85%) ; les familles monoparentales n'y occupent qu'une place marginale. Chez les femmes, environ un tiers des dossiers (35%) concerne une famille monoparentale. La monoparentalité au RI est donc avant tout une réalité féminine : lorsqu'un parent élève seul ses enfants avec l'appui de l'aide sociale, il s'agit dans la grande majorité des cas d'une mère.

La ventilation par nationalité accentue encore ce constat (G5). Sur les 777 requérants de familles monoparentales, la quasi-totalité sont des femmes, dont une majorité de nationalité étrangère (femmes étrangères 60%, femmes suisses 32%).

En 2025, 90% des foyers composés d'un seul adulte avec enfant(s) recensés au Contrôle des habitants lausannois avaient une femme à leur tête. La monoparentalité est donc très majoritairement féminine dans l'ensemble de la population lausannoise, et plus encore parmi les bénéficiaires du RI (92%).

Le profil des personnes seules (3'242) est plus équilibré (G5) : les hommes y sont majoritaires et les quatre groupes y sont représentés de manière plus homogène.

Les mères étrangères élevant seules leurs enfants apparaissent ainsi comme un public particulièrement exposé, ce qui renvoie à des facteurs connus : accès plus difficile au marché du travail qualifié, réseau familial de garde souvent absent, et situations migratoires parfois récentes.

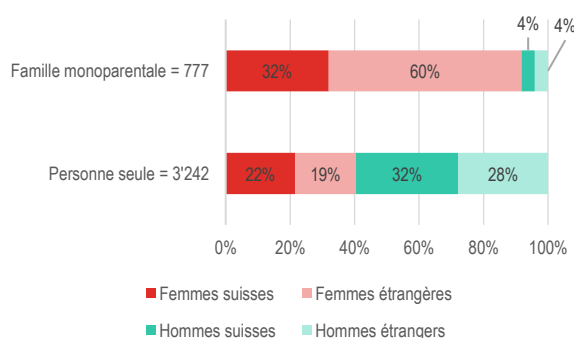
La durée de présence au RI (G6) témoigne d'un ancrage durable dans le dispositif : en 2025, 60% des dossiers en formés de familles monoparentales sont ouverts depuis 24 mois ou plus. À l'inverse, seuls 13% datent de moins de six mois. Le passage au RI ne constitue donc pas, pour la plupart de ces familles, un épisode transitoire, mais bien une situation qui s'installe. Pour un parent élevant ses enfants sans partenaire, la difficulté à concilier emploi et garde des enfants, en particulier en bas âge, freine les sorties du dispositif.

G4. Requérants selon le sexe et la composition de leur dossier, moyenne 2025



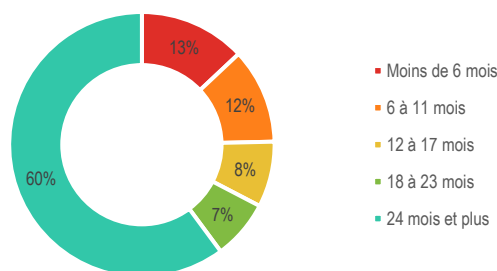
Source : Etat de Vaud (MAORI)

G5. Requérants RI selon le sexe, la nationalité et la composition de leur dossier, moyenne 2025



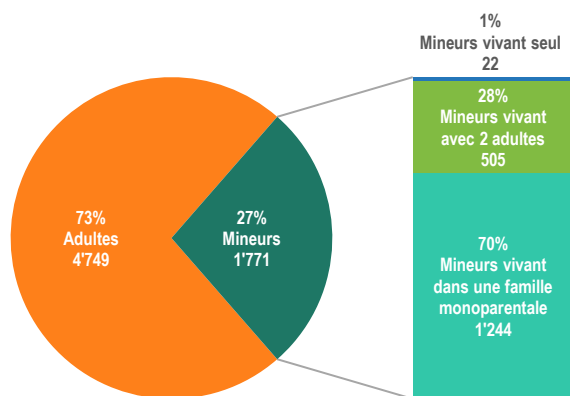
Source : Etat de Vaud (MAORI)

G6. Durée au RI depuis la date d'ouverture du dossier pour les familles monoparentales, moyenne 2025



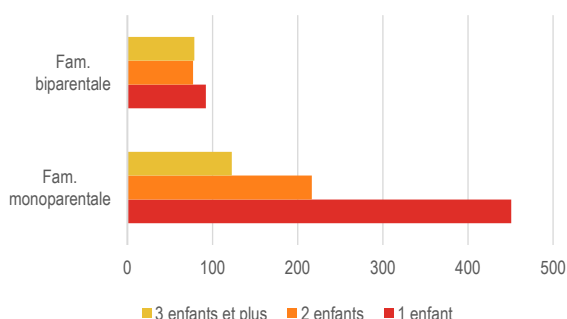
Source : Etat de Vaud (MAORI)

G7. Bénéficiaires selon la situation des mineurs, moyenne 2025



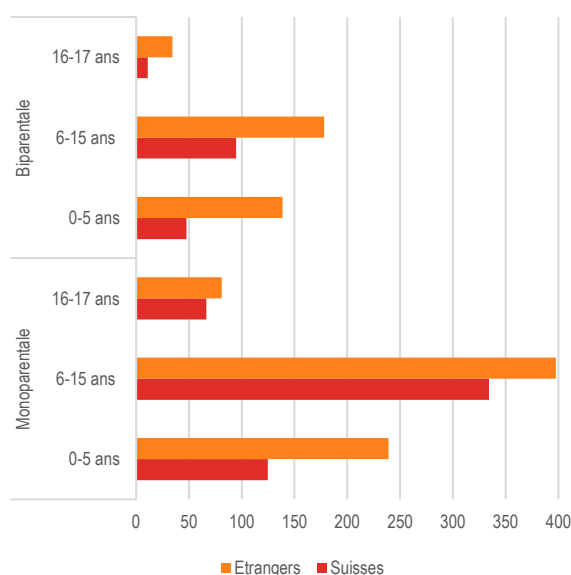
Source : Etat de Vaud (MAORI)

G8. Familles au RI par nombre d'enfants à charge, moyenne 2025



Source : Etat de Vaud (MAORI)

G9. Nombre d'enfants par type de famille au RI et par classe d'âge, moyenne 2025



Source : Etat de Vaud (MAORI)

2. Bénéficiaires mineurs

Les mineurs représentent 27% des bénéficiaires du RI lausannois, soit 1'771 personnes (G7). Leur situation familiale est loin d'être uniforme : 70% d'entre eux (1'244) grandissent dans une famille monoparentale, contre 28% (505) dans un ménage comptant deux adultes. Une vingtaine de mineurs vivent seuls. Autrement dit, sept enfants au RI sur dix vivent avec un seul parent, un chiffre qui souligne à quel point la question des mineurs au RI et celle de la monoparentalité se recoupent.

Les familles monoparentales au RI (G8) comptent le plus souvent un seul enfant à charge (environ 450 dossiers), puis deux enfants (près de 220) et trois enfants ou plus (une centaine). Pour les familles biparentales, les effectifs sont bien moindres et la répartition moins concentrée sur l'enfant unique. Contrairement à une idée répandue, le recours à l'aide sociale ne concerne donc pas d'abord les familles nombreuses : c'est le fait d'élever un enfant seul, quel qu'en soit le nombre, qui pèse le plus.

Quel que soit le type de famille, les enfants de nationalité étrangère sont plus nombreux que les enfants suisses au RI, et l'écart est particulièrement marqué dans les familles monoparentales (G9). C'est dans la tranche des 6-15 ans que les effectifs culminent (près de 400 enfants étrangers et environ 330 enfants suisses en famille monoparentale). Les moins de 6 ans sont également nombreux, tandis que les 16 ans et plus, moins représentés, correspondent à des enfants en fin de scolarité ou en formation.

Les tranches d'âge du graphique G9 reprennent les seuils utilisés par les prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles). Lorsque la famille compte au moins un enfant de moins de 6 ans, la prestation peut couvrir les besoins vitaux de l'ensemble du ménage. Lorsque tous les enfants ont entre 6 et 15 ans, elle se limite aux besoins vitaux des enfants. Enfin, le droit aux PC Familles s'éteint lorsque le plus jeune enfant atteint 16 ans.

3. Ressources financières

Le RI n'intervient qu'en complément des ressources propres du ménage, lorsque celles-ci ne suffisent pas à couvrir les besoins reconnus. Plus les ressources du ménage sont élevées, plus le montant versé diminue. Ces ressources sont regroupées en cinq catégories : gain d'activité, pensions alimentaires, prestations de l'assurance chômage (LACI), rentes et autres prestations sociales, et autres ressources.

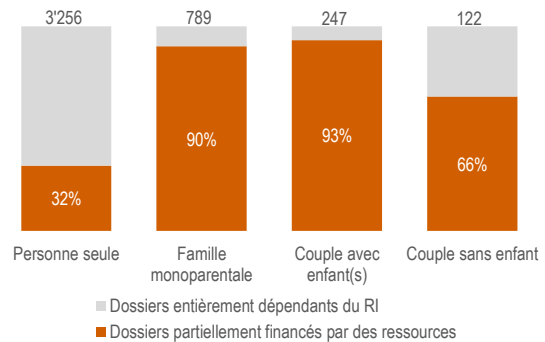
La majorité des familles au RI dispose de ressources financières propres (G10). C'est le cas de 90% des familles monoparentales et de 93% des couples avec enfant(s). La situation des personnes seules est différente : seuls 32% de leurs dossiers sont partiellement financés par des ressources, les deux tiers restants dépendant entièrement du RI. Les couples sans enfant occupent une position intermédiaire (66%).

Parmi les ressources déclarées par les familles monoparentales (G11), les rentes et autres prestations sociales arrivent largement en tête : 82% des dossiers en perçoivent. Suivent la pension alimentaire (22%), les gains d'activité (21%) et d'autres ressources (17%). Les prestations de l'assurance chômage ne concernent en revanche que 2% des dossiers, signe que ces familles sont pour la plupart éloignées du marché du travail depuis longtemps, leurs droits LACI étant épuisés ou inexistants.

Deux constats méritent d'être soulignés. D'une part, seule une famille monoparentale sur cinq tire un revenu d'une activité lucrative, ce qui confirme la difficulté à concilier seul emploi et garde des enfants. D'autre part, la pension alimentaire ne bénéficie qu'à 22% des dossiers, alors qu'elle devrait en principe concerner la majorité des situations de séparation. Ce faible taux renvoie aux pensions impayées, aux débiteurs insolvable ou aux situations où aucune contribution n'a été fixée.

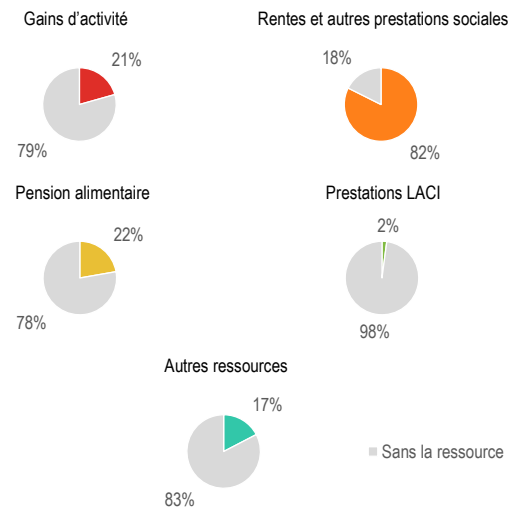
Le tableau T2 nous indique que les allocations familiales dominant largement : 594 dossiers en moyenne en perçoivent. Ce résultat est attendu, ces allocations étant liées à la présence d'enfants et non à la situation financière du ménage. Les avances sur pensions alimentaires elles arrivent loin derrière. Ce chiffre (mis en relation au taux de 22% de dossiers percevant une pension alimentaire) montre que le recouvrement par l'état ne compense que partiellement les pensions défaillantes. Une partie des parents ne perçoit ni pension directe ni avance.

G10. Dossiers avec et sans ressources, en %, moyenne 2025



Source : Etat de Vaud (MAORI)

G11. Familles monoparentales avec ressources financières (hors RI), moyenne 2025



Source : Etat de Vaud (MAORI)

T2. Familles monoparentales avec rentes et autres prestations sociales, moyenne 2025

Rentes et autres prestations sociales	Familles monoparentales
Allocations familiales	594
Avance sur pensions alimentaires	48
Rente AI	36
Allocation pour l'entretien d'un boursier	36
Prestations complémentaires à l'assurance invalidité	29
Rente pour orphelin invalide	22
Allocation pour impotence	11
Prestations complémentaires à l'AVS	8
Allocation fixe pour mineur handicapé	8
Rente AVS	7
Rente LPP	6
Allocations familiales hypothétiques	6
Rente AI pour enfant invalide	5
Allocations cantonales de maternité	4
Allocation variable pour mineur handicapé	4
Rente de veuf/ve	3
Indemnité journalière sans emploi	3
Prestations complémentaires familles	3
Allocation de naissance	2
Revenus pour soins intensifs	2
Allocations fédérales de maternité salariées	2
Rente orphelin	2
Indemnité journalière pour bénéficiaire AI	0
Allocations fédérales de maternité non salariées	0
Rente-pont	0
Rente ou allocation pour enfant à l'étranger	0

Source : Etat de Vaud (MAORI)

Sources

Ville de Lausanne, Contrôle des habitants (BDCH)

Etat de Vaud, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Base de données du revenu d'insertion (MAORI)

Office fédéral de la statistique (OFS), Relevé structurel (RS)

Calculs propres de l'Office d'appui économique et statistique (OAES)